



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo

Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpacongo.org

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le contenu de ce journal ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne.

NUMERO 009 – Août – Septembre 2011

Gratuit



Union Européenne



Construire la nouvelle citoyenneté!

L'hypertrophie de l'Etat conduit à penser, aujourd'hui, à la création d'une nouvelle forme de gestion de la chose publique. Le démembrement de l'Etat apparaît comme l'unique solution à cette question. Nous convenons, tous, que la décentralisation, au sens large du terme, ferait que l'administration soit plus proche des administrés que le dialogue entre la population et les pouvoirs publics s'instaure, afin que, dorénavant les politiques partent dans le sens normal : des communautés de base vers l'administration centrale.

Toutes les politiques sur la décentralisation, mieux, les tentatives de lancement ou de relance du processus de décentralisation dans notre pays, tiennent-elles compte de la problématique que nous venons d'énoncer?

Bien des questions subsistent sur les manières dont doivent s'organiser les différentes formes de légitimités au niveau local pour affronter ces enjeux : quelles formes d'institutions promouvoir? Quels mécanismes de régulation? Quels moyens?

Au regard des « formes institutionnelles » à donner à la décentralisation, au Congo, il importe de construire une nouvelle citoyenneté et de réfléchir sur le type d'accompagnement qu'elle nécessite.

La réalité est telle qu'aujourd'hui ni l'administration publique ni la population ne sont préparées à se lancer dans le processus de décentralisation. Pourtant, ce processus est une opportunité pour la construction de cette nouvelle citoyenneté.

La décentralisation est bien autre chose que le démembrement de l'administration publique tel que proposé par nos dirigeants. Ce serait un mode de gouvernance qui serait initié au niveau local pour atteindre l'administration centrale.

L'Etat devrait créer un contrat social sur la base duquel il dialoguerait avec le citoyen au travers des politiques de gestion et de développement du pays.

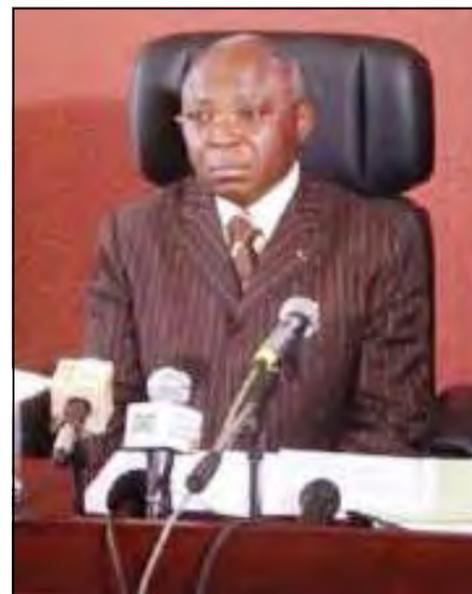
Que vaut la décentralisation si le citoyen ne s'y reconnaît pas? Que vaut la décentralisation si le citoyen n'y trouve pas un changement dans le cadre de son quotidien, si les conditions de vie et de travail ne s'améliorent pas, si l'école et autres secteurs de base restent des problèmes insolubles?

La Rédaction

Décentralisation au Congo : où en est-on?

« La décentralisation est irréversible..., malgré certaines difficultés... »

Raymond Zéphirin MBOULOU,
Ministre de l'Intérieur et de la
Décentralisation



(P. 6—7)

Pour réussir la décentralisation, « Il faut absolument repenser le territoire national »



Me Martin MBERI, ancien
ministre d'Etat, chargé de la
Décentralisation, de la Com-
munication, du Développe-
ment urbain et de l'Habitat.

(P. 8, 10—11)

Fonds d'appui projets II

Projets acceptés aux instructions de mars et juillet 2011

Nombre total de projet	Titre du projet	Secteurs d'intervention	Porteur
1	Professionnalisation des métiers de l'animation, de l'encadrement des enfants et des jeunes et promotion de l'éducation populaire en république du Congo (PRAJEP)	Professionnalisation des métiers de l'animation et de l'encadrement de la jeunesse	ENCRED
2	Appui a l'éducation alternative et d'apprentissage des métiers des jeunes déscolarisés et non scolarisés de Mvou-Mvou	éducation/ Formation professionnelle	ANEP
3	Campagne d'Assainissement du quartier 35 de Poto-poto (organisation des opérations de curage de deux collecteurs, ramassage des Ordures ménagères) et concertation avec les services publics (CHU, services d'hygiène, mairie).PROCAQ35P	Assainissement	CIAD
4	Promotion des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA dans les départements de Brazzaville, du Niari et des Plateaux	promotion et défense des droits humains/ accès aux soins de santé	AZUR DEV.
5	Contribution à la Protection des défenseurs des droits de l'homme contre les risques et dangers liés à leur travail en République du Congo	promotion et défense des droits humains	ODDHC
6	Renforcement des capacités des journalistes en écriture de presse	promotion et défense des droits humains	OCM
7	Appui à la sensibilisation des communautés sur la promotion des consultations prénatales et préscolaires et la récupération nutritionnelle au Centre de Santé Intégré de Petit Zanaga	Accès aux soins de santé	CREDO
8	Amélioration de la participation communautaire dans la lutte contre le paludisme dans les quartiers 303 et 308 de l'Arrondissement III, Tié-Tié et 109 et 110 de l'Arrondissement I Lumumba	Santé et assainissement	ACSPC
9	création d'un espace d'éducation professionnelle pour jeunes filles vulnérables	Formation professionnelle	CJID
10	Insertion des jeunes par l'apprentissage des métiers (PIJAM)	Formation professionnelle	AED
11	Plaidoyer sur le Droit à l'Obtention de la Carte Nationale d'Identité par les personnes handicapées	Droits humains	HSFC
12	Campagne d'information et de visibilité de la loi portant promotion et protection des populations autochtones	Promotion des droits humains	CJJ

Fonds d'appui projets II

(Suite page de 2)

13	Formation des éleveurs de Djambala et ses environs sur les techniques d'élevage semi-moderne	Règlements des conflits dans le secteur de l'Agriculture et l'élevage	CCDDD
14	Sensibilisation sur les mutuelles de santé auprès des mutuelles d'entraide sociale dans l'Arrondissement N° 1 Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire	Santé et affaires sociales	CABS
15	Eveil de la conscience citoyenne des femmes commerçantes de Pointe-Noire sur leurs droits	Citoyenneté	ADDCC
16	Dialogue entre acteurs sur la question de l'accès à la terre des producteurs agricoles de Brazzaville et de Pointe- Noire	Accès à la terre	CCOD
17	Appui à l'insertion des jeunes de Tié-Tié dans la vie professionnelle	Formation professionnelle	AJID
18	Renforcement des capacités des femmes commerçantes vulnérables du secteur informel, en techniques de gestion, de regroupement et de dialogue avec les pouvoirs publics locaux	Bonne gouvernance et citoyenneté	NIOSI
19	Appui et suivi éducatif en milieu autochtone	Personnes vulnérables (peuples autochtones)	ACDIP
20	Appui à la coopération entre les acteurs étatiques et non étatiques travaillant pour les enfants en situation de rue au Congo	Personnes vulnérables (enfants en rupture)	REIPER
21	Prévenir le Harcèlement Sexuel en Milieu Scolaire par l'usage des TICs	promotion et défense des droits humains	APIP
22	Education au Vivre ensemble, à la Paix, et au Civisme.	Education à la paix et au civisme	AEP
23	Formation et reconversion de 50 jeunes ruraux du District de Lékana au maraîchage	Formation professionnelle	ONVD
24	Appui à l'élaboration du Plan de développement local du département de la Sangha	Bonne gouvernance	SAM

Journée de l'enfant africain

Le CPSE remet des kits scolaires à 200 élèves de Pointe-Noire et du Kouilou

Deux cents élèves des établissements scolaires du « projet d'appui à la promotion de la santé en milieu scolaire, dans 10 écoles des Départements de Pointe-Noire et du Kouilou » ont été primés par le Comité Paritaire de Concertation pour la Santé à l'École (CPSE), le 16 Juin 2011, à l'occasion de la célébration de la journée de l'enfant africain, dans la salle de conférences du Forum MBongui, à Pointe-Noire. Ce projet est mis en œuvre avec l'appui financier de l'Union européenne.

Le Comité Paritaire de Concertation sur la Santé à l'École (CPSE) a remis des kits scolaires à 200 meilleurs élèves des 10 écoles publiques de l'enseignement primaire et secondaire de Pointe-Noire et du Kouilou. Ces élèves des classes CE1, CE2, CM1, 6^e, 5^e, et 4^e ont reçu des kits composés de livres, cahiers, ardoises, boîtes de craie, stylos, crayons, et gomme. Ce sont les écoles suivantes : Fouta, Matombi, Bas Kouilou, Yanga pour le Kouilou. Pour Pointe-Noire : Charles Mynnyngou, Siafoumou, Côte Matéve, Alexis Makosso, 30 Mars 1970, et Pierre Tchikaya de Boampire. Des prix d'excellence ont été décernés aux élèves les plus méritants, en l'occurrence TCHIMBAKALA Lourdie (CE 1, école de SIAFOUMOU) avec une moyenne de 9,00 et MOUSSAVOU MAFOUMBI, (6^e, collège 30 Mars 1970) qui a réalisé une moyenne de 16,65. Notons que la moyenne au primaire est sur 10 et au collège sur 20.

Plaidoyer pour la santé

« Agissons tous pour la santé à l'école », c'est le thème de la soirée de plaidoyer sur la santé à l'école organisée, le 16 Juin 2011, par les responsables du « projet d'appui à la promotion de la santé en milieu scolaire dans 10 écoles des départements de Pointe-Noire et du Kouilou », le Comité Paritaire de Concertation sur la santé à l'école (CPSE) dans la salle du Forum MBongui à Pointe-Noire. Consécutivement à la cérémonie d'émulation en fa-

veur des élèves des 10 écoles publiques concernées par le projet d'appui sur la santé à l'école, cette soirée, patronnée par Willy MBOSSA, Directeur de l'Information et de la diffusion au Ministère de la Communication, chargé des relations avec le Parlement, a connu plusieurs moments forts. La justification de la soirée du plaidoyer était définie par Delphine NDONDA, Présidente du Comité d'Organisation, et l'intérêt du plaidoyer par Willy MBOSSA. Ce dernier a souligné les efforts entrepris par le gouvernement en matière d'éducation et de santé.

Le Référent méthodologique du projet, Klément MVEMBE a présenté le bilan et les perspectives du CPSE en matière de santé à l'école, dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou. Agnès KOUBIKANI, Responsable du projet a expliqué les différentes étapes prévues par le projet et les diverses activités à réaliser. La soirée a été aussi l'occasion d'organiser une quête pour soutenir les actions à mener dans les 10 écoles du projet.

Il sied de souligner que dans le cadre du projet, les actions suivantes sont, entre autres, prévues : l'installation des latrines ; l'aménagement des points d'eau ; la fourniture des poubelles ; l'installation des clôtures et les visites médicales pour les élèves des 10 écoles. Cette soirée de plaidoyer a été agrémentée par la musique des Black Stars du quartier Mpaka.

Remy Charles Mathieu

OPASSA, Directeur départemental de la Télévision congolaise à Pointe-Noire y a pris part.

Qu'attend-on des différents partenaires ?

Le projet santé à l'école attend des partenaires : la mobilisation de la contrepartie du projet, la souscription pour une ou deux actions proposées par le projet, la participation au projet par la contribution en nature, et la construction des partenariats pour la mise en œuvre des idées de projets, en vue de privilégier l'école. Ne dit-on pas que la santé n'a pas de prix ?

Répondant à cette interrogation, Agnès KOUBIKANI a déclaré : « toute structure œuvrant pour le bien-être des communautés, des familles et des enfants, notamment dans le cadre de la protection et la prévention systématique des maladies dues au manque d'hygiène, de l'assainissement du milieu, d'eau et d'aliments, se doit de contribuer, de façon significative à la promotion de la santé ».

Poursuivant son idée, elle a indiqué : « cela au moyen de la communication, de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation.

Et si cela est ainsi, il n'en demeure pas moins vrai que le devoir de toute personne, à titre individuel ou collectif est de contribuer à la prise en charge des problèmes de santé dans ses composantes : promotionnelle, préventive, curative et réadaptive ».

Klément MVEMBE

Prio-ccod:

Preuve de la réussite des réformes internes

Le CCOD a entrepris un certain nombre de réformes en son sein pour se mettre au diapason des organisations de la société civile, tel que le recommande la règle. Aujourd'hui, le Prio-ccod est considéré comme l'aboutissement de cette série de réformes. Le projet est mis en œuvre par le Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD) en partenariat avec le Groupe de Recherche et d'Echange Technologique (Gret).

L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la cohésion interne, les capacités opérationnelles et les relations du CCOD avec d'autres acteurs : publics, privés, société civile.

Lancé depuis 2009, ce projet a permis de réaliser un diagnostic institutionnel de ses membres qui a mis en évidence le besoin de faire évoluer le collectif. Les axes d'évolution ont été confirmés et validés par les instances dirigeantes. Ainsi, le Conseil de Concertation des ONG de Développement s'est doté d'une stratégie générale élaborée de manière participative, d'un plan d'action, d'un code déontologique qui définit les conditions essentielles d'une ONG de développement du CCOD, le cadre de l'activité, les méthodes de travail, la gestion administrative et financière et la gestion du personnel des ONG de développement du CCOD.

Le CCOD s'est aussi doté d'une charte qui est le socle commun aux membres visant à défendre les valeurs tirées de leurs expériences et de leur vécu quotidien ; et d'un manuel des procédures qui fixe le cadre général de gestion. Les statuts et le règlement intérieur du collectif ont été revisités et les innovations y ont été apportées. Désormais, ces outils régissent le fonctionnement du CCOD. D'ailleurs, le recrutement du nouveau secrétaire exécutif, en la personne de, Clotaire N'SILOULOU LOUBELO, s'est appuyé sur le manuel des procédures. Grâce au volet 2, Fonds d'Appui aux Initiatives, de ce projet, le Conseil de Concertation des ONG de Développement a financé 7 projets de ses 7 ONG membres. Le Conseil de Concertation des ONG de Développement a adhéré aux autres réseaux internationaux comme le REPONGAC (un réseau regroupant les ONG d'Afrique centrale) et le Forum International des Plates Formes Nationales (FIP) qui regroupe les ONG d'Europe, d'Asie, d'Amérique et d'Afrique. Depuis sa création, le Conseil de Concertation des ONG de Développement a réalisé plusieurs activités. Le Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD) est un collectif qui a été créé en 1993. Il compte 11 membres qui œuvrent principalement dans le domaine du développement au Congo. Pour des raisons d'efficacité dans la conduite des actions collectives, le CCOD donne la possibilité aux ONG de Développement qui le souhaitent à y adhérer en toute liberté.

Clotaire N'SILOULOU LOUBELO

ATV contribue au désenclavement des villages Kolo et Moufilou, dans la Lékoumou

L'Association Terre et Village (ATV) vient de construire, sur la piste Kolo - Moufilou, longue de 15 km, dans le département de la Lékoumou, un radier submersible. Les travaux ont été financés par l'Organisation des Producteurs et Exportateurs de Pétrole (OPEP), dans le cadre du PRODER II à Dolisie.

Cet ouvrage est une dalle en béton armé dans le lit du cours d'eau, pouvant être submergé par les eaux, mais permettant le passage facile des véhicules. Il est constitué d'une fondation en béton cyclopéen, d'une dalle en béton armé avec armatures en quadrillage, des rampes d'accès et d'un enrochement en amont et en aval.

Le financement de cet ouvrage s'inscrit dans le cadre d'un contrat entre le Projet de Développement Rural (PRODER-sud) dans les départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et l'ATV.

Le grenier de la zone qu'est le tronçon de piste agricole entre Kolo et Moufilou, situé à cheval sur les districts de Mayéyé et de Sibiti, était d'accès difficile, surtout en saison de pluies. En effet, c'était une piste envahie d'herbes sur environ 15 Kilomètres, avec un pont endommagé, à la sortie du village Kolo. A 3 kilomètres du village Moufilou, il y avait un boubier d'une source située en amont.

Cette situation faisait que l'exploitation du bois se fasse de manière artisanale.

Le radier submersible, ainsi construit, permet dorénavant l'évacuation des produits de l'agriculture et de la forêt par véhicule.

Pour soulager les paysans, le PRODER-Sud (maître d'ouvrage) a confié la réfection du pont à une entreprise et le traitement du boubier à l'Association Terre et Village, c'est le radier submersible qui venait ainsi d'être construit.

Le contrôle technique de l'ouvrage a été assuré par la direction technique des travaux publics de la Lékoumou. La piste agricole Kolo-Moufilou fait l'objet d'un autre dossier d'appel d'offres du PRO-



Construction du radier submersible

DER-sud, qui concernera sa réhabilitation par la méthode HIMO. L'Association Terre et Village a, de nouveau, soumissionné. Une fois réhabilité, le tronçon Kolo-Moufilou aura double avantage : d'abord permettre une circulation aisée des personnes et des biens (notamment le manioc, l'arachide, les planches, etc.) ensuite être un raccourci entre les chefs lieux des districts de Sibiti et de Mayéyé.

Alphonse Patrick KOUNBA

Foire internationale de Pointe-Noire

Trois membres du PCPA valorisent les produits locaux

La 25^e édition de la foire internationale de Pointe-Noire, qui s'est tenue du 13 août au 12 septembre 2011, a connu une innovation avec la valorisation des produits locaux. Cette édition a été placée sur le thème de la « *Lutte contre la vie chère par la promotion des produits locaux* ». Trois OSC, membres du PCPA y ont participé.

Des nombreuses organisations de la société civile (OSC) ont exposé et vendu des produits locaux notamment du terroir.

Parmi ces OSC, il y a eu trois membres du Programme concerté pluri-acteurs (PCPA): Secours International du Mouvement Chrétien et de la Solidarité (SIMCS) qui a exposé et commercialisé le piment dans son état naturel et transformé en compote et mis dans des pots avec des aromes naturels ; l'Association des Eleveurs et Maraîchers de Tié Tié (AEMT) a exposé et vendu : tomate, concombre, choux, laitue, poivron, gingembre, aubergines violettes et autres ; l'antenne de Pointe-Noire de Concertation nationale des organisations paysannes (CNOP), membre du conseil d'administration du centre africain de recherche sur la banane plantain (CARBAP), a exposé sous le label de ce centre.

« Une innovation au service du développement », pouvait-on lire au fronton du stand de la CNOP-CARBAP où on trouvait la banane en plusieurs variétés tant dans la production que dans la transformation. Des régimes de banane dessert, des régimes de banane plantain, des chips de banane, des cossettes de banane séchée, des croquettes

(amuse-gueules faites à base de la farine de banane) de la farine



Mme Albertine Milandou, exposant à la foire de Pointe-Noire.

En retour, il a nous été demandé de vendre à des prix abordables. C'est pourquoi la vente s'est faite au kilogramme » ont affirmé Marcelline KOUTATOUKA et Dominique NYEMB, qui ont exposé dans le cadre du partenariat CNOP-CARBAP.

Lydie Fortunée NKOUKA

Extrait de l'intervention de Raymond Zéphirin MBOULOU, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation aux conseillers municipaux et départementaux

« La décentralisation est irréversible..., malgré certaines difficultés... »

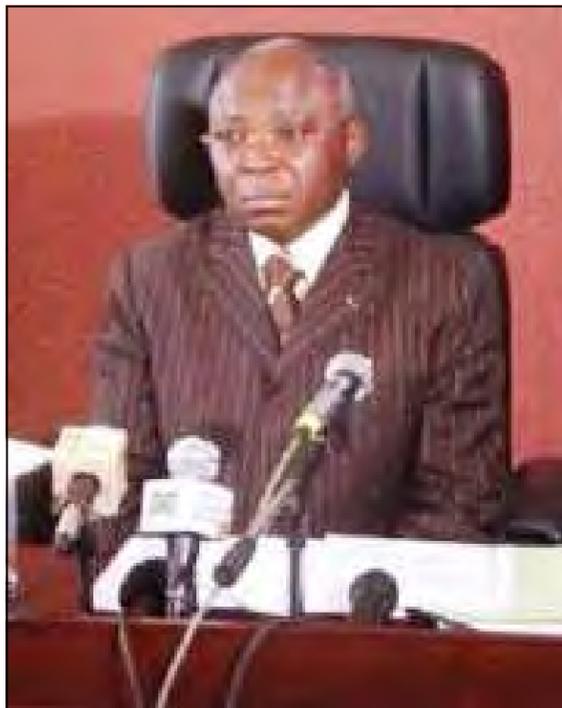
Raymond Zéphirin MBOULOU, dans son adresse aux élus locaux, a relevé certaines difficultés auxquelles est en proie le processus de décentralisation au Congo. Il a aussi présenté les engagements du gouvernement pour pallier ces difficultés. Le ministre de la décentralisation les a exhortés à mener à leur niveau, « le combat pour le développement local, le combat contre la pauvreté qui sévit aussi bien en milieu urbain, semi urbain que rural ».

« J'ai tenu à m'adresser à vous tous pour vous exhorter à mener au niveau qui est le vôtre, le combat pour le développement local, le combat contre la pauvreté qui sévit aussi bien en milieu urbain, semi urbain que rural. Certes les difficultés ne manquent pas. Et parmi celles-ci on peut citer, entre autres : l'absence de textes d'application des lois sur la décentralisation; l'inexistence des modalités de recouvrement de nombreuses taxes créées par la loi; le retard dans le processus de transfert de compétences aux collectivités locales; le retard dans la mise en œuvre de la fonction publique territoriale; l'insuffisance des ouvrages et services d'assainissement; l'urbanisation incontrôlée et le caractère obsolète des instruments de gestion des villes; l'inexistence ou l'insuffisance des services de collecte et de traitement des ordures ménagères; la non maîtrise de la fiscalité locale par les services de l'Etat qui les recouvrent; l'insuffisance des dotations de l'Etat, notamment la dotation globale de fonctionnement qui arrivent à couvrir à peine les dépenses de fonctionnement; la lenteur dans le déblocage des subventions occasionnant ainsi le retard de la paie des salaires dans certaines collectivités locales; la faible allocation de ressources aux communes alors que les deux tiers de la population congolaise vivent dans les

villes; la condition du conseiller qui appelle des améliorations ».

Le processus de décentralisation reste inscrit de manière durable dans le paysage institutionnel de notre pays, depuis 1973.

« En dépit de ces difficultés, le processus de décentralisation reste inscrit de manière durable dans le paysage institutionnel de notre pays depuis 1973. Ce processus



Raymond Zéphirin MBOULOU

est d'ailleurs irréversible et devrait même s'approfondir dans un avenir proche, avec la décentralisation de la communauté urbaine, dont la gestion à titre transitoire est faible sous le régime de la déconcentration administrative. Pour soutenir ce processus de décentralisation, le gouvernement a entrepris

quelques efforts, notamment: l'augmentation et le décaissement des dotations allouées aux collectivités locales. Les dotations de l'Etat aux collectivités locales, depuis 2003, sont supérieures à tous les transferts à l'administration décentralisée, depuis 1973. A ce sujet, on peut noter que la dotation globale d'investissement est passée de cinquante millions en 2003 à un milliard cinq cent millions pour les conseils départementaux de-

ve de la fonction publique territoriale. En exécution de ce plan, 18 projets de textes d'application de la loi N°5-2005 du 11 mai 2005 portant statut de la fonction publique territoriale attendent d'être validés par le conseil des ministres ».

Le processus du transfert progressif des compétences aux collectivités locales.

« Un crédit est inscrit au budget 2011, en vue de préparer le transfert dans les domaines de la santé et de l'enseignement ».

Des réformes dans les domaines budgétaire et comptable des collectivités locales.

« Sept projets de textes portant sur les normes d'élaboration de présentation des documents budgétaires et comptables adoptés conjointement avec le cabinet du ministre des finances sont en cours de signature et de publication. Les normes sur la nomenclature budgétaire ont été consignées dans la circulaire N°06/MID-CAB du 17 janvier 2011 ».

Le renforcement des capacités des autorités locales, notamment en matière d'élaboration des plans de développement local

« L'élaboration d'une politique nationale de décentralisation assortie d'un plan de stratégie de mise en œuvre; l'équipement des collectivité-

tés locales en outil informatique; l'achat du matériel de génie civil pour Brazzaville et Pointe-Noire afin d'améliorer l'assainissement du milieu ».

Le gouvernement entend poursuivre son appui à la décentralisation

« En dépit de ces actions, le gouvernement entend poursuivre son appui à la décentralisation, au travers des axes suivants : accélérer le processus de transfert progressif des compétences et des ressources. Cette année, le travail préparatoire porte sur la santé et l'enseignement, conformément au projet inscrit dans le budget de fonctionnement. Il sied toutefois de calmer l'impatience des conseillers, car la décentralisation est, en soi, une réforme de l'Etat. Et dans toute réforme, il y a toujours des résistances au changement de manière consciente ou inconsciente. Mais, la volonté politique fortement exprimée par le gouvernement en la matière reste un atout majeur; mettre en œuvre la fonction publique territoriale à travers la mise en place des organes, le reversement des personnels émargeant actuellement aux budgets locaux dans le nouveau statut. Dans ce cadre, le ministère bénéficiera de l'appui du PNUD avec lequel il est lié par un programme de travail annuel ».

(Suite page 7)

Extrait de l'intervention de Raymond Zéphirin MBOULOU, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
aux conseillers municipaux et départementaux (Suite de la page 6)

Elaborer les textes sur les procédures de recouvrement des recettes locales, créer un fonds d'appui à la décentralisation et au développement local.

« L'action antérieure a porté sur les normes d'élaboration des documents budgétaires. Maintenant, elle doit porter sur la traçabilité des recettes des collectivités locales. Plusieurs recettes sont, en effet, recouvrées par les services de l'Etat et leur reversement se fait selon des modalités non transparentes à ce jour ; réformer la fiscalité locale pour garantir une plus grande autonomie financière ; créer un fonds d'appui à la décentralisation et au développement local pour garantir les emprunts des collectivités locales et continuer à réduire leur forte dépendance vis-à-vis des subventions de l'Etat ; appuyer les collectivités locales dans l'élaboration des plans de développement local ; créer les conditions permissives, en vue de dynamiser la coopération décentralisée ».

Promouvoir la participation des populations à la gestion des affaires locales, élaborer une politique de la ville au Congo.

« Dans ce cadre, il s'agit de s'initier à la démocratie par-

ticipative, en renforçant les capacités des comités de gestion et de développement communautaire ; mettre à jour les documents d'urbanisme ; améliorer les conditions de transport en commun en milieu urbain ; mettre en place un plan spécial tendant à améliorer l'assainissement des villes d'une manière générale, élaborer une politique de la ville au Congo ».

Concernant la condition de conseiller

« En ce qui concerne la condition de conseiller, le gouvernement l'a examinée avec bienveillance. Ainsi on peut aisément considérer que la fonction de conseiller ne nous délie pas de nos occupations professionnelles. Chaque conseiller n'arrête ses obligations professionnelles que pendant les sessions du conseil et les reprend à l'issue de celles-ci. Cependant, les conseillers locaux, en tant qu'élus, ont l'obligation de rendre des comptes à leurs mandants. Ils ne peuvent le faire avec efficacité que si les charges y relatives sont supportées par le budget local. Et, c'est la non prise en charge de ces frais qui a constitué une entrave aux descentes des conseillers, depuis 2003 jusqu'à ce jour.

Sur la question, le Président de la République a accordé, à la demande du

gouvernement, des frais de descente. Sur ses instructions, il a été signé et publié l'arrêté conjoint N° 8063/MID/MFBPP du 26 mai 2011 fixant le taux des frais de descente des conseillers. Ces frais sont fixés à 400.000FCFA par conseiller et par session ordinaire. Ils sont payables dès la fin de la session en cours. Au titre de l'année 2011, ces frais seront supportés par l'Etat et les crédits correspondants transférés au budget de chaque conseil en 2012. Il reste évident que la condition de conseiller demeure perfectible mais les moyens disponibles commandent qu'on s'arrête là pour l'instant.

A présent, vous avez la possibilité d'être en contact avec vos électeurs, non seulement pour rendre compte des sessions, mais aussi pour recueillir, chaque fois, le point de vue des populations et les sensibiliser sur les enjeux majeurs du développement et sur la préservation de la paix chèrement acquise. C'est pourquoi il vous incombe de montrer, par vos actions au bénéfice des populations, que la décentralisation est un mode de gestion démocratique des affaires publiques locales qui garantit la transparence et une meilleure satisfaction des besoins à la base.

Pour cela, le gouvernement

attend désormais de vous que l'intérêt général prime dans toutes vos actions qui doivent se fonder sur le respect scrupuleux des normes de gestion établies par les lois et règlements en vigueur. De même la gouvernance des affaires locales devra être améliorée, à partir d'un examen de notre pratique des institutions locales à ce jour ».

Instructions du ministre de l'intérieur et de la décentralisation aux conseillers

« J'attends de vous des initiatives, une attitude proactive face aux difficultés quotidiennes de nos compatriotes. Bien malheureusement, dans certains conseils subsistent des comportements malveillants où s'exerce le trafic d'influence en vue du paiement des avantages financiers non prévus par la loi, où la concussion et la corruption se pratiquent sur les marchés publics locaux. Chaque conseiller voulant devenir un entrepreneur. A ce propos, je voudrais simplement inviter ceux qui se livrent à ce genre de chantages à se ressaisir. Car, point n'est besoin de rappeler ici que le président du conseil qui favorise cette attitude court le risque d'une suspension ou d'une révocation conformément à la loi. Et pour l'exemple, je suis prêt à frapper. A cet

effet, j'ai instruit le préfet, inspecteur général de l'administration du territoire et le préfet, directeur général des collectivités locales d'effectuer une évaluation trimestrielle de chaque conseil et de contrôler systématiquement l'emploi des ressources publiques locales.

Sachez que si vous faites preuve d'efficacité et de transparence dans la gestion, vous contribuerez à lever les réticences de l'Etat sur l'augmentation des subventions. Par contre, si la mégestion persiste, il ne sera pas possible de vous allouer plus de ressources. Quant aux préfets, je leur demande de ne pas transiger avec le respect du principe de légalité qui voudrait que les actes des conseils soient conformes aux lois et règlements en vigueur. Il ne s'agit pas d'un contrôle tatillon qui réduit la libre administration des collectivités locales. En tant qu'autorité de tutelle, ils doivent contribuer à minorer la transgression des lois et règlements par une assistance conseil plus affirmée auprès de la collectivité locale ».

Source:

POOL—INFOS, *Bulletin d'informations du Conseil départemental (N°07 du 19 septembre 2011)*

Le titre, les intertitres et le lead sont de la rédaction d'Alternatives Citoyennes.

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Mougali III Brazzaville
République du Congo

Email: pcpacongo@yahoo.fr / www.pcpacongo.org

Tél: + 242 05 538 34 24 / 06 645 35 57

Journal édité le par le Programme concerté pluri-acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Delphine ARNOULD, Roger BOUKA OWOKO, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul / Brazzaville

Tirage: 2000 exemplaires **Montage** : Service de communication du PCPA-Congo

Me Martin MBERI, ancien ministre d'Etat, chargé de la Décentralisation, de la Communication, du Développement urbain et de l'Habitat.

Pour réussir la décentralisation, « Il faut absolument repenser le territoire national »

Il a eu la lourde charge de conduire le premier chantier de la décentralisation, en 1992, au sortir de la transition issue de la conférence nationale souveraine. Avocat, Me Martin MBERI donne ici son point de vue sur la décentralisation, la manière dont devrait fonctionner la décentralisation et fait des suggestions.

Vous aviez conduit le chantier de la décentralisation. Le Congo y est encore. Selon vous qu'est-ce que la décentralisation ?

La décentralisation n'est pas une vue d'esprit ni une imitation de ce qui se passe ailleurs, moins encore un effet de mode. La décentralisation est une exigence que dicte la nécessité d'une administration efficace, dans un système où le pouvoir central a des pouvoirs exorbitants et concentrés. C'est le cas de la France royale et de la France républicaine jusqu'à ce que le Général De Gaulles pose ce problème aux Français : le problème du surdimensionnement administratif et politique de Paris. Pour voir comment la province peut se voir attribuer une partie de ces pouvoirs sous le contrôle de Paris. C'est, à mon avis, l'explication basique de ce qu'on peut appeler décentralisation. C'est ce dont notre pays s'est inspiré pour construire notre décentralisation. En termes d'efficacité, nous sommes encore au point mort. Au point où nous nous posons la question de savoir si au rythme où vont les choses une forte déconcentration administrative ne suffisait pas.

Comment devrait-elle fonctionner par rapport à la population, mieux aux citoyens ?

La décentralisation telle qu'elle existe chez nous, en réalité n'existe pas. Il manque un cadre approprié à cet effet, d'une part et des ressources humaines requises

pour animer et donner une âme à ces structures, d'autre part. Dans cette impasse les populations ont du mal à trouver leur place et à faire prendre en compte leurs intérêts.

Dans nombre des pays africains, les collectivités locales peinent à s'affirmer et jouer un rôle important dans le développement socioéconomique. Ce qui fait que plusieurs expériences en la matière tournent court. Qu'est-ce qui ne marche pas exactement ?

Une fois de plus, les conditions pour réaliser une efficacité optimale de la décentralisation n'existent pas dans ces pays comme dans le nôtre. Il appartient selon les réalités historiques humaines de chaque pays qu'on regarde pour décider de ce qu'il y a à faire exactement pour rapprocher l'administration des populations pour que l'administration prenne en compte les intérêts des populations de chaque localité. L'Etat central, lui-même, souffre des dysfonctionnements qui le réduisent dans une posture de non Etat. La décentralisation est tout un chantier. L'échec que nous constatons est dû au fait qu'à une bonne question nous n'avons pas trouvé la bonne réponse. Il faut encore réfléchir. En ce qui me concerne, il faut plutôt renforcer l'Etat central et sa direction, déconcentrer le pouvoir, réussir cette déconcentration bien ciblée est un pas important et indispensable conduisant à la décentralisation qui mérite d'être repen-

sée. Le paradoxe est que l'Etat est faible. On va décentraliser quoi ?

Lorsque vous étiez au gouvernement, vous disiez, « le problème de la décentralisation congolaise est, en fait, le problème de la reconstruction de l'Etat sur le plan économique



Me Martin MBERI

et de sa refondation sur le plan juridique ». Pourriez-vous dire, en des termes simples, ce que cela voudrait dire ?

Ce que nous vous avons dit en réponse à votre dernière question rejoint pleinement votre question. On ne peut pas décentraliser un Etat qui n'existe pas ou qui existe à peine. C'est antinomique. Dans le cas qui est le nôtre, il faut renforcer l'Etat et son efficacité. L'amener à définir, de façon précise, ce qu'il y a à faire. Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'Etat peut se rendre compte qu'il a trop à faire. Et qu'il faut que

les structures intermédiaires et les structures de base soient fortement sollicitées. Hors delà, ni la déconcentration, ni la décentralisation n'ont aucun sens. C'est ça le problème de l'Etat qui doit être renforcé. C'est lui qui doit être fort. Alors que, historiquement, dans les vieux

d'aujourd'hui. Il y a ni ressources humaines ni cadre territorial approprié. Même si l'Etat ne faisait que la simple déconcentration qui va le faire ? Et comment vont-ils le faire ? Voilà tout le problème. D'une certaine manière la décentralisation apparaît comme une fuite en avant.

A qui revient la mission de faire le constat du manque de renforcement de l'Etat ? est-ce au citoyen ?

Non ! L'échec de l'expérience que nous avons connue. Les demandes réitérées des populations qui ne sont jamais satisfaites. Ce sont des preuves qui montrent clairement que la décentralisation ne donne pas les résultats attendus. Si vous regardez bien, l'Etat central, lui-même, n'est pas également à même de résoudre, de façon conséquente, tous ces problèmes. C'est donc tout un système à revoir.

Et la mission du citoyen ?

La population a une occasion qui est la seule : c'est quand il faut voter.

Et lorsque vous disiez, « pour réussir une bonne décentralisation, il faut un Etat fort ». Qu'est-ce que cela signifie ?

Il n'y a que l'Etat fort qui sent la nécessité pour une efficacité à laisser une partie de ses prérogatives aux provinces. Comme nous sommes de jeunes Etats entrain de balbutier. Nous devons faire attention parce que si nous donnons le pouvoir aux provinces qui ne sont pas des réalités....

(Suite page 10)

La décentralisation au Congo : quarante ans de quête de développement local *(suite de l'AC N°008)*

Une décentralisation de défi

Le défi majeur de toute décentralisation est de favoriser le développement local. Avec elle, les citoyens locaux attendent l'amélioration substantielle de leurs conditions de vie. L'Etat congolais s'était, à l'occasion de la tenue, en 2000 à Windhoek, du Deuxième Sommet Africain des Collectivités locales, engagé à promouvoir et appuyer une décentralisation dont la vision se décline en douze objectifs ainsi définis : déléguer au gouvernement local l'autorité et le pouvoir politique, administratif et financier et la capacité de décider et d'appliquer les décisions prises ; responsabiliser le gouvernement local vis-à-vis de la population ; rapprocher l'administration des administrés ; faire participer les citoyens à la gestion de la communauté ; appliquer la démocratie au niveau local selon le principe du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ; favoriser les relations et les échanges entre les autorités locales, les responsables nationaux et les administrés ; responsabiliser les autorités locales devant leurs populations ; mettre à la disposition des autorités locales des ressources financières sûres, prévisibles, transparentes, justifiables, durables et équitables ; favoriser l'accessibilité aux ressources nécessaires de l'exercice des fonctions locales ; consigner la décentralisation dans la constitution ; faire de la décentralisation un processus continu, sans fin et applicable par phase ; et la décentralisation doit considérer le défi de la mondialisation comme une occasion pour renforcer les capacités au niveau local et

rendre les collectivités locales plus compétitives dans l'économie globale. Ces objectifs inscrivent la décentralisation dans une perspective de développement local qui s'impose dès lors en sorte de défi à relever. Au Congo, l'espace local est conçu comme pouvant être générateur de sa propre dynamique de développement en puisant dans ses capacités d'initiatives et d'organisation. A l'heure où les problèmes de la gestion des collectivités locales se posent de façon de plus en plus aigue, il faut constater



Concertation entre le Maire de Poto-Poto (2e à gauche) et le comité du quartier 35

que le quart de siècle qui vient de s'écouler, cependant si riche sur le terrain des avancées de la décentralisation, se solde par un résultat négatif en terme de développement local.

La municipalisation accélérée : un palliatif au développement local

Les problèmes que pose la décentralisation au Congo sont nombreux et complexes. Ils ont toujours attiré l'attention des décideurs politiques qui ont souvent organisé colloques, séminaires et tables rondes pour y remédier. Entre autres problèmes, il y a celui du sous-équipement des collectivités locales et de la crise de la ville qui a permis

la découverte du caractère global des politiques qui doivent y être conduites. En instituant la municipalisation accélérée, les pouvoirs publics entendent souligner la nécessité de substituer aux politiques sectorielles qui y ont été menées une démarche globale ponctuelle impliquant des actions à mener dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la santé, de la sécurité etc. Cette politique d'équipement met en lumière les difficultés qui résultent de l'actuel système de répartition des compétences entre l'E-

curcir la décentralisation, il confère à la «municipalisation accélérée» le mérite de dynamiser le processus de création de villes. Au Congo, la création de communes procède traditionnellement de l'urbanisme. La colonisation nous a légué quatre (4) communes (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi) qui sont des mégapoles. L'administration post indépendance a complété cette liste par l'érection de deux autres communes que sont Ouessou et Mossendjo qui, elles aussi, sont des villes. Puisque la « municipalisation accélérée » est par essence «urbanofère », il faut bien y voir le signe que nos futures communes sortiront de ses entrailles. Le problème de la décentralisation et partant celui du développement local serait-il donc résolu ? Rien n'est moins sûr ! Au-delà de son importance pour le développement de nos localités, il faut constater qu'en dégageant les collectivités locales de la responsabilité des travaux publics, à partir de 500 000 000 de Francs CFA, la municipalisation accélérée érode leur autonomie. Quoiqu'il en soit l'entreprise de décentralisation menée pendant ces trois dernières décennies a permis au système local de s'affirmer. Nonobstant ce dysfonctionnement créé par la « municipalisation accélérée » on peut mettre à l'actif de cette opération d'avoir mis à jour une réelle démocratie urbaine en instaurant le processus permettant aux élus locaux de s'exprimer directement sur les questions qui les concernent. En effet, ceux-ci sont appelés à proposer à l'Etat, maître d'ouvrage de cette opération, les pro-

jets locaux à réaliser. Cette procédure paraît, par ses caractéristiques, adaptées aux exigences de l'administration participative et surtout de la démocratie urbaine qui exige une concertation préalable avant toute prise de décision, même si, in fine, elle consacre une certaine forme de jacobinisme.

Les acquis de la décentralisation

La mise en œuvre de la décentralisation a procuré des acquis indéniables qui se résument en : l'instauration de la démocratie locale de compétition au détriment du monolithisme imposé par le centralisme démocratique ; l'approfondissement du processus de décentralisation ; l'institutionnalisation de la participation des populations locales à l'exercice de la souveraineté ; l'instauration du principe de gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple au plan local ; la constitutionnalisation de la décentralisation qui ne figure plus sur le registre des formules incantatoires.

Les faiblesses de la décentralisation

Pourtant beaucoup reste encore à faire. La décentralisation demeure confrontée à une dure réalité dans la mesure où, quarante ans après, des manquements préjudiciables à sa mise en œuvre s'observent. A l'issue de quarante ans de pratique de la décentralisation, il ressort notamment que : les acteurs locaux et les populations réclament d'être sensibilisés et formés à la décentralisation et à la citoyenneté ; le potentiel communal demeure très faible dans la mesure où, en quarante ans de décentralisation, ...

(Suite page 11)

Me Martin MBERI, ancien ministre d'Etat, chargé de la Décentralisation, de la Communication, du Développement urbain et de l'Habitat. (Suite de la page 8)

....administratives conséquentes, nous laissons le pouvoir dans le vide. Les gens vont faire tout sauf exercer le pouvoir. Le problème n'est pas de remettre en cause, de façon fondamentale l'idée de donner aux structures de base des capacités d'agir. Mais il faut savoir les doser parce que l'Etat qui donne, lui-même, n'est pas capable de contrôler, suivre et évaluer. Là où le pouvoir tombe il n'y a pas les ressources humaines appropriées aux différents aspects de la vie collective, administrative, etc. On gère comme un vide. Cela montre bien que la manière dont nous avons envisagé le problème n'est peut-être pas la bonne manière. Il faut l'envisager autrement.

A quel moment la décentralisation est-elle arrivée au centre de la vie administrative?

A l'époque des pouvoirs populaires si les principes de la décentralisation existaient, je ne pense pas qu'il y ait eu des modalités concrètes qui attribuaient le pouvoir aux organes locaux. Il y avait de grands principes, comme ça. La décentralisation a commencé à être au centre de la vie administrative après la conférence nationale. Oui ! Avant on en a parlé. On a balbutié, mais elle prend la tournure la plus importante après la conférence nationale (Ndlr : la conférence s'est tenue du 25 février au 10 juin 1991).

La préoccupation était de rapprocher l'administration des populations parce que les routes n'existant pas, les populations étaient isolées les unes des autres, etc. Il y avait un certain nombre de conditions objectives qui rendaient l'ad-

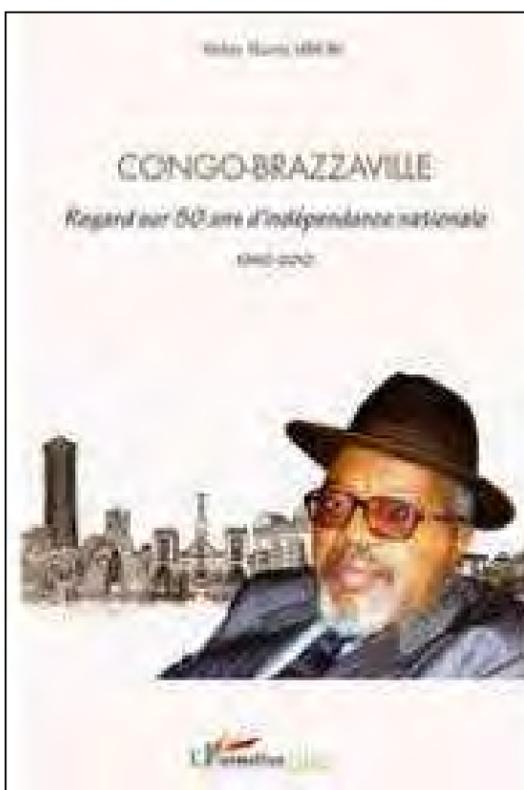
ministration inefficace. Pour répondre à cette question, on a pensé qu'il fallait décentraliser. En 1992, le département de la Lékoumou, par exemple, n'était pas à même de faire 600 mille francs CFA par an. En ce moment là, on décentralisait quoi ? On libérait quoi ? Si la Lékoumou faisait 100 milliards francs CFA de recettes par an que l'Etat prenait pour gérer au niveau de Brazzaville. On pouvait dire, laisser leur 60 milliards pour qu'ils puissent s'occuper de tel ou tel autre domaine. Alors qu'il n'avait que 600 mille francs CFA c'est-à-dire qu'il n'y avait rien. C'est ça la réalité. Une décentralisation ne peut pas vivre que des subventions de l'Etat. Il faudrait que l'unité territoriale de base ait également une capacité de produire des ressources propres. Si c'est totalement subventionné ! En ce moment l'autonomie est où ? Celui qui subventionne a le droit de tout contrôler, même d'arrêter la subvention. On veut que les unités décentralisées soient des unités autonomes c'est-à-dire agissant en leur propre nom, dans le respect des lois.

Aujourd'hui les unités décentralisées vivent grâce à une espèce de subvention que l'Etat central donne chaque année. Les rapports de subordination totale des provinces à l'Etat demeurent.

Au regard de la manière dont la décentralisation

est conduite en Afrique, en général, au Congo, en particulier, il faudrait peut-être repenser la répartition territoriale pour relever le déficit?

Pour le cas du Congo que je connais mieux, c'est une évidence qu'il faut prendre



en compte le plus urgentement possible. Il faut absolument repenser le territoire national. Quelle économie voulez-vous qu'on fasse ? Quelles infrastructures voulez-vous qu'on mette dans une préfecture de 60 000 habitants ? Pour rendre tout ça rationnel, il faut que quelque part l'intérêt du territoire de base et l'intérêt de l'Etat se recourent. Imaginez que nous ayons de grands territoires de type « Haut Congo ». Le « Haut Congo » occuperait depuis la Sangha jusqu'à l'Alima. Si dans les travaux à faire, il y a la route à entretenir entre Ouesso et Oyo. Le bon entretien de cette route aide tout le pays parce que si ce n'est pas bien entretenu, les échanges sont brisés. Chacun fait quelque

chose qui entre dans l'intérêt national et qui prend en compte l'intérêt des populations. Je vous donne un exemple, très simple, quel système d'échanges pouvez-vous avoir sur un territoire de 60 000 habitants ? Mais vous pouvez avoir, quand même, un système d'échanges sur un territoire de 800 000 habitants. Quel investissement pouvez-vous avoir sur un territoire de 60 000 habitants ? C'est évident que si ce sont 800 000 habitants, on peut construire des structures moyennes qui vont servir cette population. Quand cette population est servie, c'est dans le cadre des échanges avec d'autres régions. La décentralisation ne devait être qu'à ce niveau là. Il faut repenser le territoire ! Les préfetures

seront des unités déconcentrées par rapport à la province. Le chef de province allait déléguer une part de ses pouvoirs à des préfetures et aiderait l'action de la province qui lui aurait en charge tout le domaine d'action que l'Etat lui a cédé. L'Etat n'aurait plus qu'un rôle de contrôle. Ainsi, peu à peu, l'autonomie qui manque va prendre un contenu. Ce seront les provinces qui alimentent l'Etat. Une province agricole qui exporte, l'Etat peut dire les taxes me reviennent. Ainsi l'Etat y gagnerait et la province également. La situation unilatérale, d'aujourd'hui, renforce les pouvoirs de l'Etat sur les unités décentralisées et tue la décentralisation. Si les unités autonomes d'Etat meurent,

les populations sont écrasées. D'où la difficulté que les populations ont à interférer positivement dans la vie des unités décentralisées. Car les unités décentralisées n'ont rien à proposer aux populations. Et aussi que les populations n'ont rien à demander parce qu'elles savent que même si on demande ça ne donnera rien. Il y a comme un désintérêt. Il faut ramener la décentralisation à quatre provinces. Dans mon livre, j'en propose cinq : le Haut Congo, le Congo de l'Eau (c'est la nature particulière qui identifie toutes ces populations. Leur richesse, elles la tireront de l'eau, des forêts), la Province des Plateaux qui regroupe de façon générale les populations d'origine téké. J'ai l'appelée le Moyen Congo parce que c'est la zone moyenne. Plus bas il y aurait le Bas Congo qui regrouperait le Pool actuel, la Bouenza, le Niari et une partie de la Lékoumou. J'ai pensé que Brazzaville et Pointe-Noire devraient avoir un statut particulier. Ce sont des villes provinces. Brazzaville peut être le pivot de ce système. On échangerait les uns avec les autres. On optimiserait la production de chaque province parce qu'il y a une population suffisante pour se mettre au travail en fonction des réalités de chaque province. La décentralisation commencerait à avoir un sens, ne fut ce qu'au niveau du partage des responsabilités politiques. Et la connotation ethnique disparaîtrait. La dimension ethnique n'intervient nulle part. Ce qui ferait qu'aucune ethnie n'aurait suffisamment de puissance pour perturber la vie d'une province.

(Suite page 11)

Me Martin MBERI, ancien ministre d'Etat, chargé de la Décentralisation, de la Communication, du Développement urbain et de l'Habitat.

(Suite de la page 10)

...Il y aurait une émulation, en termes de production qui n'est pas une émulation ethnique avec une identité provinciale.

51 ans après l'indépendance, comment faire mieux pour que nos collectivités vivent mieux, autrement qu'elles se développent ?

Il y a collectivité et collectivité. Les collectivités territoriales sont à repenser avant leur mise en valeur. A côté des collectivités territoriales il y a des communautés villageoises comme dans les vil-

les, on peut créer, dans chaque quartier, une structure minimale de base à partir de laquelle on peut animer les populations.

A ce niveau là, l'animation et des initiatives propres aux populations peuvent intervenir. Une prise en charge ponctuelle peut s'organiser. On peut arriver à faire de choses utiles aux populations, à partir des populations elles-mêmes. C'est là qu'interviennent l'animation rurale et l'animation des quartiers dans les cités urbaines. C'est ça votre voca-

tion. Si une telle vision pouvait triompher, ça serait utile. Une fois que vous avez opéré comme ça, un chef de district ou un préfet intelligent s'intéresserait à vous. Il voudra récupérer cette action pour qu'on dise qu'il travaille.

En ce moment là, sans coup férir, si vous allez vers le préfet, il vous recevra avec beaucoup de plaisir. Et il vous aidera.

Tel que vous fonctionnez, aujourd'hui, vous apparaissez comme des gens qui voudraient arracher le pou-

voir du préfet, de l'adjoint au maire, etc. il se méfie de vous. Un autre problème, c'est que les ONG, les Congolais n'en ont pas une idée nette. Ils ne savent pas très bien ce que c'est. Parfois on vous prend pour des hommes politiques. Vous mettez plus du temps à convaincre alors qu'ailleurs on demande. En dehors de cela, ayez une banque de données pour savoir les structures efficaces. Ayez dans le pays une idée des structures qui collaborent plus facilement que d'autres.

Si la chose est ainsi, le temps que nous réorganisons le territoire on peut lancer une véritable dynamique d'approche de communautés rurales et de communautés de quartiers qui n'ont pas besoin d'attendre que le territoire soit réorganisé.

En ce moment là, quand le territoire est réorganisé, vous intégrez la logique du territoire réorganisé. J'estime que le vrai problème est celui que je soulève.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI.

La décentralisation au Congo : quarante ans de quête de développement local

(Suite de la page 9)

....à peine deux communes ont été créées, s'il faut exclure de la liste Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi qui sont une création de l'administration française.

On peut y voir le signe de la frilosité de notre système local ; la bonne gouvernance locale est une pratique à imposer aux gestionnaires des collectivités locales dont la plupart s'illustrent par les antivaleurs préjudiciables à la gestion locale ; le cadre juridique régissant la décentralisation mérite d'être amélioré, car nombre de lois y relatives demeurent encore sans textes d'application ; le financement de la décentralisation s'impose comme une exigence majeure dès lors que parmi les causes qui en rendent la mise en œuvre difficile, le manque de

moyens financiers figure au premier plan. Pour résoudre ce problème, il faut, entre autres réformer la fiscalité locale.

Le bilan

Il est aisé à effectuer. Il repose globalement sur le constat suivant : les communes sont des machines à mobiliser des ressources locales sans contrepartie tangible en services rendus aux populations ; il n'existe pas de gouvernance locale efficiente susceptible d'impulser une dynamique de développement local ; le développement local qui est le corollaire de la décentralisation et qui se fonde sur la participation collective, la contractualisation, la médiation, la concertation et le partenariat ne se construit pas autour de projets de territoires dans

lesquels les instances élues ont vocation à valider les initiatives prises à la base par des citoyens organisés ; les collectivités locales ploient sous le poids de compétences trop importantes qui les empêchent d'assumer leurs responsabilités aisément et manquent de moyens financiers et humains appropriés à l'exercice de leurs attributions ; il n'existe pas de politique nationale qui dégage une vision susceptible d'inscrire la décentralisation dans une perspective de développement local durable.

Au Congo, l'enjeu central de la décentralisation réside dans le développement local. On dit de la décentralisation qu'elle est descendante puisque c'est un mouvement décidé et organisé par l'Etat tandis que le déve-

loppement local est un mouvement ascendant puisque relevant des dynamiques d'acteurs sociaux et économiques qui, à la base, renforcent leurs liens au sein d'un espace géographique donné et se présentent en interlocuteurs vis-à-vis de l'Etat. Le développement local est une pratique de développement qui s'ordonne au tour d'un projet de société conçu et exécuté sur un territoire au moyen d'un plan qui est un outil de priorisation et de programmation des investissements socio-économiques au niveau local. Il exige une volonté politique affirmée par des hommes organisés et formés pour transformer en profondeur leur société, mais appelle aussi des conditions particulières dont l'Etat est le

garant. Ces conditions sont la reconnaissance des libertés et des droits qui confèrent aux collectivités locales la marge de manœuvre nécessaire à leur développement. La législation congolaise garantit ces droits et libertés. Mais il reste à lever les obstacles que sont les défis et les manquements qui ont été relevés pour que la décentralisation génère le développement local qui, pour le moment, demeure introuvable.

Alphonse Malonga
(Enseignant à l'école nationale d'administration -ENAM)

Directeur du bureau d'études d'appui au développement local (ADL)
Tél : 05 548 08 07 / 06 918 55 25

OSC membres du PCPA, rappelons-nous des valeurs de notre programme
Charte du Programme Concerté Pluri-Acteurs, valeur N°1:

« Le respect des droits humains, avec une approche basée sur les droits fondamentaux, incluant la promotion et l'accès aux droits, le refus de toutes les discriminations et la lutte contre l'intolérance sous toutes ses formes, ainsi que la promotion d'une démocratie participative ».

Décentralisation, opportunité de concertation pour les OSC

La décentralisation au Congo Brazzaville se présente comme une réelle opportunité pour les OSC de promouvoir le processus de concertation avec les pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés. Elle vient en réponse à la question de la démocratie et du développement au Congo.

La loi N°9-2003 du 6 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la décentralisation en République du Congo, dans ses articles 2, 3 et 4, donne la définition suivante : article 2 : « la décentralisation se caractérise par la libre administration des collectivités distinctes de l'Etat dotées de la personnalité morale, de l'autonomie financière et gérées par des conseils élus » ; article 3 : « la libre administration des collectivités locales s'entend de la reconnaissance à celle-ci de la plénitude des compétences dans la gestion des affaires propres » ; et article 3 : « la décentralisation donne compétence aux collectivités locales de gérer leurs propres affaires et vise le développement local par la maîtrise des ressources humaines, financières et techniques ».

Il résulte de toutes ces définitions, la prise en compte réelle des besoins du citoyen en le responsabilisant (s'administrer librement et gérer les affaires propres). La décentralisation apparaît comme l'un des principes de la bonne gouvernance, une dimension essentielle de la

démocratie. Elle permet une véritable démocratie locale. En 2003, le législateur a mis en place un dispositif juridique qui permet une véritable démocratie locale.

A ce titre, un double principe démocratique domine, celui d'une gestion par des organes élus, d'une part et celui

de la libre administration des affaires locales, d'autre part. Au terme de la loi n°10-2003 du 6 février 2003, portant

transfert de compétences aux collectivités locales, celles-ci sont appelées à assumer des missions importantes jusque là mises en œuvre par les différents départements ministériels. Les collectivités locales disposent, désormais : d'une autonomie plus ou moins grande, et d'un budget propre sous la surveillance de l'Etat par le biais de l'autorité de tutelle qui est le Préfet.

nuels pouvant servir de guide à chaque département ministériel pour opérer le transfert de compétence, l'insuffisance de l'appui méthodologique aux collectivités, en vue de la prise en main graduelle des missions dévolues, la faiblesse généralisée en ressources humaines

tères. Le principe de la décentralisation induit du coup la mise en pratique de la gouvernance locale qui n'est rien d'autre qu'un mouvement de « décentrement » de la prise de décision, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans cette décision. Certaines décisions concernant

ordre	Compétences des départements	Compétences des communes
1	La planification, le développement et l'aménagement du territoire	La planification, le développement et l'aménagement du territoire
2	l'urbanisme et l'habitat	l'urbanisme et l'habitat
3	l'enseignement public	l'enseignement public
4	la santé, l'action sociale et la protection civile	la santé publique, l'action sociale et la protection civile
5	l'environnement, le tourisme et les loisirs	l'environnement et le tourisme
6	les sports et l'action culturelle	les sports et l'action culturelle
7	les eaux, la forêt et la chasse	les eaux, la forêt et la chasse
8	l'agriculture, l'élevage et la pêche	l'agriculture, l'élevage et la pêche
9	l'administration et les finances	l'administration et les finances
10	le commerce et l'artisanat	le commerce et l'artisanat
11	les travaux publics et les transports	les travaux publics et les transports
12	les mines, l'énergie et l'hydraulique	les mines, l'énergie et l'hydraulique
13	l'emploi	

Les compétences transférées sont récapitulées dans ce tableau.

l'amélioration des conditions de vie des populations ne se prennent plus à Brazzaville, la capitale politique mais au sein des Conseils départementaux, par exemple à Ouesso, pour la Sangha, à Djambala dans les Plateaux, à Brazzaville pour les Brazzavillois, à Dolisie pour le Niari et Pointe-Noire pour les « Ponténégrins ».

Le principe de la Décentralisation renvoie à la mise en place de nouveaux modes de régulation sociale, plus souples et fondés sur le partenariat entre différents acteurs. Les principaux acteurs indispensables pour une gouvernance de proximité sont, entre autres, les Organisations de la Société Civile, les élus locaux et les populations.

Alain Francis MBEMBA

Extrait des conclusions de la 10^e session ordinaire, administrative, du conseil départemental du Niari , tenue du 16 au 24 septembre 2011, à Dolisie

S'agissant de la situation des opérateurs économiques véreux, le Bureau Exécutif a rassuré les Conseillers départementaux que ce problème a connu une petite amélioration car des mesures draconiennes ont été prises pour les amener à régulariser leur situation.

A propos de la réception des projets achevés qui s'effectue exclusivement par les membres du Bureau Exécutif, les Conseillers départementaux ont réitéré que dorénavant, ils doivent être associés dans l'exécution de cette activité.

Concernant la livraison des tables-bancs et produits pharmaceutiques dans les quatorze (14) districts, les Conseillers départementaux, qui s'impatientent de leur livraison, ont été rassurés par le Bureau Exécutif que cela se fera sitôt après la session de septembre 2011. Au sujet de l'accord de partenariat avec le Groupe américano-nippo-canadien, les Conseillers départementaux restent sceptiques face à cet accord. Cependant, étant entendu que cet accord présage des projets prometteurs pour le Département du Niari, le Bureau Exécutif a porté à la connaissance du plénum que la collaboration avec ce groupe s'avère indispensable. En ce qui concerne la non ouverture des marchés frontaliers, mission a été donnée à la commission économique, en vue d'étudier la procédure pour les rendre opérationnels. Il convient, tout de même, de souligner que le manque d'eau potable et de postes de santé, au niveau de ces marchés, ainsi que la défectuosité des routes, constituent des signaux qui entravent l'ouverture de ces marchés.

(Suite page 16)

Programme Agriculture et Développement Local (PADEL)

Dynamiser le développement agricole et le développement local

Dans le département du Pool, le district de Louingui bénéficie, depuis plus d'un an, d'un programme de développement intégré : PADEL (Programme Agriculture et Développement Local) et principalement financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Le PADEL est ainsi un exemple d'action se situant dans la dynamique d'une décentralisation au service du citoyen.

Le PADEL a été co-construit par l'ONG française Initiative Développement (ID), basée à Poitiers et intervenant dans 7 pays du Sud, et la Fondation Niosi, ONG Congolaise basée à Brazzaville.

Il est mis en œuvre par une équipe de 6 personnes depuis avril 2010 et s'achèvera en février 2013. Ses principaux objectifs sont la relance de l'agriculture et la création d'une dynamique de développement local inscrite dans le processus de décentralisation en cours. Il agit à la fois sur le renforcement des acteurs locaux, en les appuyant à mieux s'organiser et se concerter, et sur la mise en œuvre d'actions concrètes de développement, à travers différents fonds d'appui aux activités économiques.

La professionnalisation des organisations paysannes à travers la relance de la production agro-pastorale et de la pisciculture

Le PADEL travaille en partenariat avec 4 GIEC (Groupements d'intérêt économique commun) déjà existants avant son démarrage et présents à une échelle supra-villageoise. Ces GIEC, qui regroupent actuellement 205 producteurs (majoritairement des hommes) sont : l'Association des Agriculteurs de Musana (AAM), qui compte 68 membres et intervient principalement dans les domaines du maraîchage et de l'aviculture ; les associa-

tions Mille Etangs et Poisson pour Tous, avec respectivement 55 et 32 membres, et interviennent dans le domaine de la pisciculture, et l'Union des Producteurs de Grenadille de Louingui (UPGL), qui compte 50 membres.

Depuis juin 2010, le PADEL a aidé ces GIEC à se restructurer à travers diffé-

rentes formations et un appui-conseil rapproché aux responsables. Ils se sont recentrés autour de leurs membres actifs, ont renouvelé leurs documents cadres et leurs organes, ont repris des réunions régulières et ont été dotés de nouveaux outils de communication et de gestion. Les présidents des GIEC ont également réalisé un voyage d'échange au Cameroun pour s'inspirer d'expériences intéressantes de ce pays dans les domaines de la pisciculture et du maraîchage. Dès novembre 2011, le PADEL a aidé les GIEC à élaborer des plans d'actions annuels déclinés en 7 microprojets économi-



Opérations d'aménagement d'un étang

ques orientés sur l'accès à des moyens de production. Ces plans d'actions ont démarré en avril 2011 : l'AAM a ouvert au marché de Louingui un point de vente d'intrants pour le maraîchage et l'élevage, et va mettre des poulettes à disposition de 40 membres équipés de poulaillers, avec pré-élevage à la ferme de Kiazi

; 74 pisciculteurs de Mille Etangs et Poisson pour Tous ont réaménagé leurs étangs, ont été formés aux techniques piscicoles, dotés en systèmes de vidange et s'apprêtent à l'être en alevins et en aliment. 2 points de vente de son de blé et de drêche vont ouvrir très bientôt à Ngamibakou (à l'est du district) et à Sakamesso (à l'ouest du district) ; 40 producteurs de l'UPGL ont agrandi leurs vergers et seront bientôt dotés de tuteurs (3 rouleaux de fils de fer par membre plus des poteaux en bois). Une partie de ces moyens de production est donnée comptant, une autre à crédit, avec des dispo-

sitifs de recouvrement et de sanction et la mise en place de groupes de caution solidaire, et une partie gratuitement, afin d'être accessibles à une majorité de producteurs. Les bénéfices procurés par les points de vente des GIEC leur permettront d'augmenter leurs fonds propres.

Ces plans d'actions représentent un montant total de 27.000.000 FCFA, cofinancé à hauteur de 4.300.000 FCFA par les GIEC. Des comités de gestion des microprojets ont été mis en places et dotés d'outils de suivi et de gestion ; des conventions de partenariat ont été signées entre chaque GIEC et le PADEL.

Les plans d'actions de l'année 2012 devraient à priori être plus orientés sur la commercialisation des produits des GIEC afin de permettre l'évacuation des surplus des producteurs aux meilleurs prix sur les marchés locaux et à Brazzaville ; le PADEL vient de réaliser une étude sur ce thème. Le PADEL a également appuyé l'émergence de 2 associations de femmes dans les domaines des cultures vivrières et du maraîchage, suite à différents diagnostics et ateliers de concertation avec ces dernières. Créées en mars 2011, ces associations regroupent déjà plus de 100 membres dont quelques hommes.

Elles ont mis en place leurs organes et désigné des responsables qui ont été formés sur la vie associative et s'apprêtent à l'être en

matière de gestion administrative et financière. Afin de diversifier et d'augmenter leurs revenus au-delà de la production du manioc, les femmes comptent développer la production et la transformation du maïs, du soja et du riz paddy.

Elles comptent également développer la porciculture et l'élevage de petits ruminants, voire l'aviculture, qui sont déjà pratiquées de manière embryonnaire par certaines femmes.

Par ailleurs, le PADEL a pour objectif d'appuyer les producteurs et productrices du district à accéder au microcrédit. Il a pour cela réalisé une étude et engagé une concertation avec certaines IMF, plus particulièrement avec la Caisse Fémérale de Crédit Mutuel. La CFCM va ouvrir, très prochainement, une caisse locale dans le district de Louingui et est favorable à une gestion locale de la politique du crédit, en intégrant des représentants des GIEC et associations de femmes dans ses organes. Enfin, le PADEL travaille en partenariat avec un autre projet, le PACD (Programme d'Appui à la Coopération Décentralisée), mis en œuvre par le Conseil Départemental du Pool et un institut de développement de la région Alsace (l'IRCOD), afin de mutualiser des interventions dans les domaines du microcrédit, de l'aviculture et probablement de l'aliment du bétail.

(Suite page 14)

Programme Agriculture et Développement Local (PADEL)

(Suite de la page 13)

La création d'une dynamique de développement local et de concertation inscrite dans le processus de décentralisation

Au-delà de l'agriculture, le PADEL intervient dans le développement local au sens large, afin que les différents acteurs du district apprennent à travailler ensemble et

civile. Les textes et lois de la décentralisation, le rôle des élus, le fonctionnement des collectivités territoriales, les principes de la concertation, de la démocratie et de la citoyenneté ont été expliqués.

Ces formations ont aussi donné lieu à des débats intéressants où les populations ont, entre autres, évoqué

soit la réhabilitation de tronçons de pistes rurales, qui était apparue comme un problème majeur lors de l'étude de faisabilité du projet. Cette approche permet, en effet, de motiver les populations et de mieux leur faire saisir l'intérêt et les résultats de la concertation avant de se lancer dans un travail d'élaboration du PDL un peu long. Les

différents acteurs locaux ont pris part à une grande réunion de concertation sur les pistes rurales en septembre 2010. Une priorisation des tronçons du district à réhabiliter a été faite et un comité de pilotage pistes rurales de 16 personnes a été mis en place avec pour missions de sélectionner des tronçons à réhabiliter, une entreprise prestataire, et de mobiliser les populations autour de cette action. Le choix s'est porté sur la réhabilitation de 12 km de

entre février et mai 2011, un travail de reprofilage lourd et d'aménagement de fossés et de saignées. Au final, c'est même plus de 14 km de points critiques qui ont été ou vont être réhabilités. Les suppléments ont porté sur les tronçons Louingui-Sakamesso, Mitsindou-Mafoussi et Mitsindou-Mountsouélé. Désormais, 39 km de routes sont facilement praticables en saison des pluies, mais certaines zones de sable restent problématiques en saison sèche. L'enjeu sera maintenant d'appuyer au mieux les comités d'entretien dans leurs travaux dès la prochaine saison des pluies et de trouver des solutions pour pérenniser l'action de réhabilitation, éventuellement à travers des taxes pour les commerçants ou transporteurs.

Enfin, l'élaboration d'un plan de développement local de 5 ans pour le district est en cours, suite à une grande ré-

développement départemental dans lequel doivent s'inscrire les plans de développement locaux. Les principales missions du comité développement local sont de mobiliser les populations, de définir le contenu du PDL, de l'exécuter et de rechercher des financements. Le PDL validé par le Conseil Départemental du Pool sera disponible fin 2011.

Le PADEL accompagnera techniquement sa première année de mise en œuvre, mais aussi financièrement à travers le financement de petites actions économiques prioritaires. Le district aura ainsi à sa disposition un outil essentiel de planification du développement local qui permettra aux élus d'avoir une feuille de route, aux populations de les évaluer sur des objectifs précis, et d'avoir une expérience commune et concertée de projets de développement local. Le renforcement du comité déve-



La concertation au cœur de l'action du PADEL

de manière concertée dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets.

Le développement local est un concept relativement nouveau au Congo puisqu'il s'inscrit dans le processus national de décentralisation qui est lui-même très récent (depuis 2003) et a pris du retard dans le Pool du fait de la persistance des conflits armés. Les nouveaux élus locaux ne maîtrisent pas encore vraiment leurs fonctions, la décentralisation n'a pas été expliquée aux populations et le taux de participation a été très faible aux élections locales de 2008, autant par manque d'information qu'à cause du déficit démocratique dans le pays.

Le PADEL a donc organisé, en septembre et octobre 2010, six sessions de formations dans différentes zones du district à destination des représentants des 56 comités de village et de la société

l'insuffisante mobilisation de leurs élus sur leur territoire et pour la mise en œuvre de projets de développement.

La Fondation Niosi, qui agit pour la conscientisation citoyenne et la consolidation de l'Etat de droit au Congo, a directement animé les thèmes sur la démocratie locale et la citoyenneté. Un guide en français/lari sur les thèmes de la formation est en cours de conception et sera bientôt diffusé, afin de poursuivre la sensibilisation des populations. Ces formations constituaient une sensibilisation indispensable avant de démarrer le plan de développement local (PDL) du district, dont l'appui à l'élaboration et au début de la mise en œuvre est un des objectifs forts du PADEL. Mais le PADEL a voulu, au préalable, mobiliser les acteurs locaux autour d'une action concrète de développement,

points critiques des deux tronçons de Sakamesso-Mitsindou (de 10,6 km à l'ouest du district) et Nkama Mbangala-Binkonga (de 15,4 km à l'est du district), qui traversent 16 des 56 villages du district, avec un apport de 30.000.000 FCFA du PADEL.

Un complément de 2.000.000 FCFA a été apporté par les populations et ressortissants du district, suite à différentes animations dans les villages. Ces animations ont également permis la mise en place de 10 comités d'entretien des pistes chargés de mobiliser les populations pour préparer les 2 tronçons (élagage, curage) avant le passage des engins et surtout pour les entretenir régulièrement après les travaux. L'entreprise Balou (qui a été sélectionnée) a réalisé,



Réhabilitation de 12 km de points critiques des tronçons Sakamesso-Mitsindou et Nkama Mbangala-Binkonga

union de concertation faite en mars 2011 qui a permis la mise en place d'un comité développement local de 25 membres. La réunion a été présidée par le président du Conseil Départemental du Pool, déjà doté d'un plan de

veloppement local est un enjeu majeur pour le PADEL.

Yannis BENAMOU.
Responsable du PADEL
et
de l'ONG Initiative
Développement au Congo

Contrat Etat — Départements

Un des moyens de mise en œuvre de la décentralisation

L'un des enjeux de la décentralisation repose essentiellement sur le pouvoir financier des collectivités locales, appelées à contribuer au développement socioéconomique de leurs territoires. Les collectivités territoriales ne disposant pas de ressources financières suffisantes, l'Etat central a mis en place « le contrat Etat-Départements ». Lequel permet aux administrations décentralisées de financer directement les projets de développement dans les départements.

Le milliard de francs CFA accordé chaque année aux conseils départementaux par l'Etat central est la bouffée d'oxygène tant attendue par les élus locaux pour exécuter les projets validés par le gouvernement sur liste.

Le but visé par l'Etat est la mise en œuvre de sa politique de décentralisation, qui consiste à développer l'arrière-pays, par le biais des collectivités locales, en les dotant de moyens financiers. Les projets retenus se rapportent aux infrastructures de base à construire ou à réhabiliter dans divers secteurs, notamment l'Education, la Santé, les Transports, le Tourisme et Loisirs, le Sport, etc.

«Les projets ainsi acceptés, constituent de véritables opérations d'aménagement pour la modernisation de notre pays. C'est, ici, l'occasion d'exprimer notre satisfaction

sur les choix pertinents effectués. Notamment, en ce qu'ils adhèrent à la vision globale du Gouvernement, exprimée dans le DSRP (Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté), dans le SNAT (Schéma na-

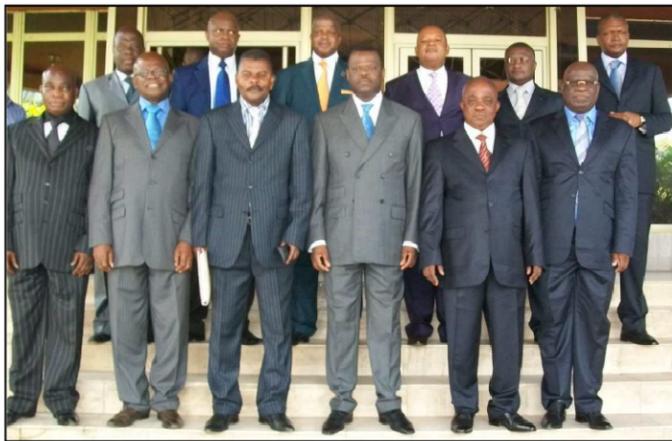
L'amélioration des conditions de vie tant attendue Il est à noter, qu'au Congo, les populations de l'hinterland exigent, aujourd'hui, une plus forte amélioration de leurs conditions de vie, plus d'emplois décents, de meil-

ze conseils départementaux. En guise de rappel, c'est en 2005 que le Gouvernement congolais a décidé de mettre au point des outils financiers destinés à apporter des réponses concrètes aux problèmes d'équipement et de développement soulevés par les citoyens. Et, pour permettre à l'ensemble des autorités décentralisées de disposer de ces outils financiers, le Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle Economique, le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministre des Finances et les Présidents des Conseils départementaux (Département des Plateaux), à la signature du contrat Etat -Départements qui avait permis la première tranche de l'enveloppe prévue pour chaque département, excepté le département de Pointe-Noire,

soit 300 millions de FCFA par département, mais payés en dents de scie. La deuxième tranche, celle qui est consécutive à la signature des projets, intervenue le 23 avril 2010, a été beaucoup plus importante que la première et plus louable : 1 milliard 800 millions de FCFA par conseil départemental.

Selon le Président du Conseil départemental de la Cuvette Ouest et Président de l'Association des conseils départementaux du Congo, Richard EYENI, « c'est pour la première fois que le Gouvernement a débloqué, en une seule fois, l'enveloppe allouée aux départements. Auparavant, les départements ne recevaient pas entièrement cette dotation. Depuis 2010, nous constatons des changements positifs, car la dotation est désormais mensualisée ».

Bazin MBOUNGOU



Les présidents des Conseils départementaux avec le Ministre NGOUONIMBA (4^e premier rang de la gauche vers la droite)

tional d'Aménagement du Territoire) », affirmait, le 23 avril 2010, Josué Rodrigue NGOUONIMBA, Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration. leurs établissements scolaires et sanitaires, plus de sécurité sur tous les plans (sécurité alimentaire et sécurité civile). La tâche s'annonce donc ardue pour les dou-

Extrait des conclusions de la 10^e session ordinaire, administrative, du conseil départemental du Niari, tenue du 16 au 24 septembre 2011 à Dolisie

(Suite de la page 12)

... Quant à l'évasion des recettes locales décriée par les Conseillers départementaux, le Bureau Exécutif, en collaboration avec les services pourvoyeurs des recettes, devra continuer à mener une réflexion pour mettre en marche des mécanismes en vue de freiner ce phénomène.

Trois (3) délibérations ont été adoptées. Il s'agit de :

- La délibération portant création et animation des barrières minières des géomatériaux de construction dans les carrières officielles et de fortune;
- La délibération portant institution des taxes forfaitaires sur les géomatériaux de construction dans les carrières officielles et de fortune ;
- La délibération instituant la Vignette de déclarant exigible aux transporteurs et exploitants des géomatériaux de construction dans les carrières officielles et de fortune. En outre, le plénum du Conseil a instruit la commission économique, d'approfondir une réflexion sur la proposition d'une délibération relative aux droits d'exploitation de ces carrières officielles et de fortune, qui sera soumise à l'attention des Conseillers départementaux à la prochaine session.

Dans les divers, les Conseillers départementaux ont été suffisamment édifiés à travers les notes d'information sur l'action du PNUD, du PCPA et du PCR dans le Département du Niari. Aussi, ont-ils été informés sur : La convention relative à la participation des responsables des pôles et animateurs des activités préparatoires au lancement du Centre Songhaï de Louvakou.

Ensuite les Conseillers Départementaux ont effectué une visite-guidée au site du Centre Songhaï de Louvakou en pleine construction.

Satisfaits de l'évolution des travaux exécutés par les sociétés CIFAC, EBB-SOVEMAC et FORECO notamment dans la construction des bâtiments, le forage et l'installation du réseau de distribution d'eau, les Conseillers Départementaux ont émis le souhait de voir une structure de santé être érigée dans l'enceinte du centre en construction ; une manière de suivre quotidiennement l'état de santé de tous les apprenants et encadreurs attendus à Songhaï Louvakou, en février 2012.

La délibération n° 30/96/RN/CR du 12 avril 1996 réactualisée par la délibération n° 024/DN/CD du 01 octobre 2003 portant institution de la contribution des Parlementaires, Membres du Gouvernement, Elus et Dirigeants Locaux au budget du Conseil départemental.

En marge des travaux, les Conseillers Départementaux ont fait l'état des lieux des produits pharmaceutiques et des tables-bancs déjà réceptionnés par le Bureau Exécutif. Il ressort de cette visite que les Conseillers Départementaux sont restés insatisfaits par manque d'éléments convaincants vu le travail réalisé par les opérateurs économiques.

Au-delà de l'économie émergente, privilégier le développement social

La République du Congo s'est fixée comme objectif : être un pays émergent en 2025. Quels sont le sens et la pertinence d'un tel objectif ? Il s'avère donc intéressant de s'interroger sur ces notions d'émergence, de pays émergent ou d'économie émergente, afin de comprendre, *in fine*, que le pays semble s'éloigner des objectifs stratégiques de développement social qui repose sur la décentralisation et la société civile.

Le concept de *pays émergent* est né dans les années 1980 avec le développement des *marchés boursiers* dans les pays en développement. Le premier à utiliser le terme « émergent » est *Antoine van Agtmael*, économiste néerlandais à la Société financière internationale, en 1981, pour parler de pays en développement offrant des opportunités pour les investisseurs. Actuellement, le concept d'« émergence » est très variable, car il n'y a pas de définition universellement acceptée. Selon la définition du Centre D'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII, 1996), le pays émergent remplit les trois (3) critères suivants: un niveau de richesse (revenu moyen par tête) élevé ; une participation croissante aux échanges internationaux de produits manufacturés (croissance des exportations de produits manufacturés supérieure de 2% par an à la croissance des échanges mondiaux) ; une attraction exercée sur les flux internationaux de capitaux (rôle des places financières). A cet égard, des nouveaux pays sont classés parmi les pays émergents, faisant ainsi évoluer le sigle de BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) en BRICS (avec l'introduction de la South Africa), en BRICM (avec le Mexique), en BRICK (BRIC+Corée du Sud), et en BRICSAM (avec le South Africa, l'Argentine, et le Mexique). Pour Philippe Hugon (2010), professeur émérite, chercheur à l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), faisant la synthèse des réflexions récentes sur les économies émergentes dans la revue géopolitique consacrée à l'histoire des mondialisations, les critères suivants définissent les pays émergents : le taux de croissance économique ; la taille de la population ; la diversification de la production ; l'importance des exportations et des importations (taux d'ouverture) ; l'intégration au monde financier international ; le rôle stratégique de l'Etat pour le développement ; les investissements dans la Recherche et le Développement. Par ailleurs, les pays émergents

sont aussi classés différemment par le cabinet américain en stratégie, le Boston Consulting Group (BCG), le FMI, et, l'agence de notation Standars & Poor's (Cf. Problèmes économiques, n° 2993, mercredi 14 avril 2010). Pour le BCG, les pays suivants émergents sont : Brésil, Inde, Chine, Argentine, Egypte, Hongrie,



La flamme du gaz à Pointe-Noire

Indonésie, Malaisie, Mexique, Thaïlande, Chili (sans la Russie et le South Africa).

Congo, un pays émergent en 2025?

L'intention stratégique de devenir pays émergent constitue une décision noble si elle exprime la volonté de transformer le système socio-économique et politique actuel en un système réellement productif dans le contexte de mondialisation économique. Ce qui impliquerait l'acquisition des compétences multiformes sur fond du respect des bonnes pratiques du management. Mais, pour la République du Congo, la perspective d'être pays émergent suscite une double interrogation portant sur le choix de l'horizon 2025, et la pertinence de l'émergence de l'économie.

L'horizon problématique de 2025

Ce choix paraît paradoxal dans la mesure où des pays africains ayant fixé cette échéance, l'ont fait depuis 1996, soit une période de 30 ans (Magazine Afrique Relance, novembre 1995). En effet, l'étendue de cette période convient pour un pays

engagé dans un processus de transformation socio-économique et technologique rendant possible les performances économiques durables. Pour le Congo, la logique aurait donc voulu que l'horizon soit fixé autour de l'année 2041, soit 30 ans après. Le choix de 2025 est probablement lié au mandat présidentiel correspondant à 7 ans ou 14 ans. L'émergence n'est pas le développement

L'histoire économique est jalonnée de concepts qui qualifient le niveau ou le statut des pays. On a ainsi des pays développés et des pays sous-développés ou des pays en développement, des pays à revenu intermédiaire, des pays pauvres et des pays riches, des pays industrialisés et des pays non industrialisés, etc. Chaque qualification exprime ainsi des caractéristiques ou des objectifs spécifiques et distinctifs qui peut se fixer un pays. On comprend ainsi que l'émergence d'une économie (HUGON Ph., 2010) est différente du développement d'un pays, qui, lui, fait allusion au développement intégral, i.e., politique, économique, social et technologique : l'objectif d'être pays émergent est loin d'être pays développé. A cet



Vendeur du charbon de bois

égard, on comprend pourquoi certains analystes (Cf. Problèmes économiques, n° 2993, mercredi 14 avril 2010) jugent les BRICS comme pays émergents, mais pas développés. En effet, leurs systèmes socio-économiques, politiques et technologiques nationaux présentent beaucoup de faiblesses qui, à moyen ou long terme, peuvent affecter l'émergence de ces économies.

En effet, par exemple, la Russie a besoin de la technologie occidentale pour mettre en valeur ses nou-

veaux gisements. Dans l'ensemble, les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, South Africa) sont handicapés par une série de difficultés, notamment, un cadre juridique peu propice à l'amélioration du climat des affaires, un système éducatif insuffisant ou inadéquat, des infrastructures lacunaires. L'écart scientifique et technique, qui sépare les pays développés des pays émergents, reste considérable. Le Brésil et la Russie sont très dépendants du cours des matières premières ; la corruption et les inégalités hypothèquent l'avenir russe.

L'Inde et la Chine sont des pays dont l'unité est problématique car ils sont traversés par un modèle multiculturel fragile voire conflictuel. La Chine a un système national d'innovation peu moderne et peu performant, mais traversé par la contrefaçon sur fond de pauvreté ambiante, particulièrement dans les zones rurales. La stratégie du développement social sur fond de décentralisation.

Ainsi, pour la République du Congo qui ambitionne de devenir un pays émergent à l'horizon 2025, il y a lieu de ne pas oublier les vrais objectifs du développement social. En effet, le développement social correspond au processus d'élévation du niveau de vie de la population, notamment, en matière d'alimentation, de santé, de logement ou de l'emploi (Anour Abdel-Malek, 1984). Or, souvent, le développement est souvent perçu sous son aspect économique et financier. En cela, il est grossièrement assimilé à la croissance économique symbolisé par l'évolution du produit intérieur brut (PIB). Or, il faut l'amélioration des conditions de vie des populations dans leur localité. Et c'est au niveau des localités que les questions d'alimentation, de santé, d'éducation, de logement ou de l'emploi trouvent leurs solutions. Une telle préoccupation ne peut s'inscrire que dans le cadre

de la décentralisation. En effet, avec la décentralisation, le développement social prend tout son sens avec la participation des populations à la transformation de leur environnement. Les institutions privées sans but lucratif au service des ménages (IPSBLSM), comprenant les ONG et les Eglises, trouvent ainsi des opportunités d'ancrage pour une intervention efficace dans la perspective du développement local au service des populations. On est dans la logique d'intégration « population-environnement-développement » qu'exige le développement durable, sans laquelle on reste dans l'illusion du développement conçu dans les bureaux.



Des citoyens à la recherche d'eau potable

Dès lors que les populations sont les acteurs et les bénéficiaires du processus du développement, la décentralisation devient la voie politico-administrative idoine pour enclencher le développement social dont les objectifs ne sont pas ceux de l'émergence économique, d'une part, et une voie pour la promotion de la démocratie participative, d'autre part.

En guise de conclusion, on retient que les économies émergentes révèlent une expérience dans le cadre du processus du *développement économique*. Mais cette expérience ne constitue pas une fin en soi, mais, plutôt, une étape. Il s'agit d'un phénomène de prise de conscience pour les pays en développement qui sont appelés à progresser sur le sentier de la croissance économique. Mieux, les populations ont plus besoin du développement social qui est possible dans le cadre de la décentralisation avec la société civile.

Marc MALOUM BA
Groupe Impacts
Congo-Brazzaville